

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

**PLAN DIRECTEUR DU VIEUX-QUÉBEC
HAUTE-VILLE, BASSE-VILLE, CAP-BLANC**

CONSTATS ET FORUM SUR LA DÉFINITION DES ORIENTATIONS À L'ÉGARD DES FONCTIONS RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES ET TOURISTIQUES, DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

**Activités des 14 et 26 novembre 2005
à l'hôtel Le Clarendon et à l'école Saint-Louis-de-Gonzague**

**INSTANCE CONSULTATIVE : COMITÉ CONSULTATIF DU VIEUX-QUÉBEC-CAP-
BLANC-COLLINE PARLEMENTAIRE**

**RÉDIGÉ PAR : ANDRÉ MARTEL, conseiller aux consultations publiques,
Arrondissement de La Cité**

Décembre 2005

Note : Le présent rapport fait état des commentaires émis par les 86 citoyennes et citoyens qui ont participé au Forum du 26 novembre 2005. Également, mentionnons que 89 personnes ont assisté à la présentation des constats, le 14 novembre 2005. Les présentations sur les constats le 14 novembre, et sur le tourisme durable le 26 novembre, ont été effectuées par M^{me} Françoise Roy, de la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité.

1. LA DÉMARCHE DU PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER

Le plan directeur de quartier s'inscrit dans une approche de développement durable. Réalisé par l'Arrondissement de La Cité, en concertation avec la population et en collaboration avec les services municipaux, le plan comprendra des orientations et des objectifs de développement du quartier ainsi qu'un plan d'action des interventions municipales à mettre en œuvre pour traduire en projets les orientations et objectifs identifiés. De plus, le plan est doté d'une enveloppe de 600 000 \$ pour laquelle la population et le Comité consultatif du Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline Parlementaire seront invités à formuler des recommandations

L'adoption du plan directeur de quartier du Vieux-Québec et Cap-Blanc relève du Conseil d'arrondissement de La Cité. Par ailleurs, le plan devra recevoir l'appui du Conseil municipal à l'étape des orientations et des objectifs afin de valider leur conformité avec le Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville. Au plan local, le Comité consultatif du Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline Parlementaire est l'instance consultative mandatée pour accompagner l'élaboration du plan directeur. Il est composé des personnes suivantes : Mmes Sophie Aubry, Christine Gosselin, France Laberge, Marie-Louise Pineault, Madeleine Robin; MM. Marc Beaudoin, Paul Ettinger, Jean-Claude Gauthier, Karl-Patrick Guérard, James Monti, Jean-François Schoofs, Marcel Veilleux, Jacques Joli-Coeur, conseiller municipal du district Samuel-de-Champlain.

Pour les fins de la consultation publique, l'élaboration du plan directeur de quartier se divise en trois grandes étapes :

- La première concerne la préparation d'un constat et d'un diagnostic de la situation;
- La deuxième vise l'élaboration des orientations et des objectifs;
- La troisième est celle de la préparation d'un plan d'action et de l'identification des priorités.

Chacune des grandes étapes se conclut par une consultation publique au cours de laquelle l'ensemble des propositions sont étudiées et font l'objet de recommandations du comité consultatif. Toutefois, avant de tenir ces consultations, le comité consultatif aura tenu plusieurs séances de travail afin de discuter et de s'approprier le contenu des différentes propositions soumises à la consultation publique.

Au plan administratif, l'élaboration du plan directeur est sous la responsabilité de la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement. Dans son travail, elle est appuyée par les différents services de la Ville dont celui de l'aménagement du territoire. En matière de consultation, le mandat de l'organisation et de la tenue des consultations relève de la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement.

2. LES ÉTAPES RÉALISÉES ET À VENIR

Amorcée en mai 2005, l'adoption du plan directeur, incluant le plan d'action et les priorités, est prévue pour le printemps 2006.

L'étape 1, les constats et le diagnostic

En juin 2005, la population du Vieux-Québec (les résidentes et résidents, les gens d'affaires et les propriétaires non-résidents) était conviée par la Division de la gestion du territoire à remplir un

questionnaire afin de faire connaître ses préoccupations et ce qu'elle souhaitait voir s'améliorer dans le quartier. Au total, 1098 questionnaires ont été remplis, dont 901 par des résidentes et résidents. De plus, dans l'élaboration des constats, la Division de la gestion du territoire a consulté les résultats de deux sondages réalisés par le Comité des citoyens du Vieux-Québec : en 1991, « Qui sont les citoyens du Vieux-Québec? » et, en 2002, « Vivre dans le Vieux-Québec ». De plus, la division a réalisé 26 entrevues internes à la Ville de Québec et 21 entrevues avec des intervenants externes : Parcs Canada, Port de Québec, Commission de la capitale nationale du Québec, communautés religieuses, écoles, etc.

Ces résultats ont été regroupés sous la forme de constats qui ont été présentés au comité consultatif et au public, le lundi 14 novembre dernier. Quatre-vingt-neuf personnes ont assisté à cette présentation. On pourra consulter la présentation des constats sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca, choisir le module « organisation », choisir « conseils de quartier et comité consultatif », dans le menu déroulant en bas de page « conseils de quartier existants et comité consultatif », choisir « comité consult. Vieux-Québec ». Au cours de cette présentation, les questions du public ont porté sur les sujets suivants : En ce qui a trait au littoral, les commentaires de la population seront-ils considérés par l'agence portuaire et quel est le processus de travail entre l'agence et la Ville (des processus de consultation sont en cours ou seront réalisés pour les dossiers de la Pointe-à-Carcy, de l'anse Brown et de la Baie de Beauport); l'utilisation des terrains vagues dans le secteur du Cap-Blanc; les aménagements au pied de l'escalier du Cap-Blanc; la sécurité routière dans la rue Champlain, à l'intersection de la boucle de tournage; la circulation des camions lourds sur le boulevard Champlain; la piste cyclable le long du boulevard Champlain (confusion piéton cycliste); la présentation de l'évolution historique de la population (au cours des 30 dernières années); la mise en œuvre des politiques d'habitation et culturelle dans le quartier; l'affichage commercial, la pollution visuelle, les graffitis et le paysage urbain; l'hôtellerie illégal (le nombre d'unités résidentielles concerné); le taux d'occupation des chambres des hôtels du quartier comparé à celui d'autres villes touristiques; la présence des plaines d'Abraham dans le calcul de l'espace occupé par les parcs et espaces verts fausse les données; l'augmentation de la valeur marchande des bâtiments résidentiels; le coût de la gestion des autobus touristiques; les catégories de détenteurs des permis de stationnement sur rue.

Par ailleurs, afin de clarifier les orientations concernant l'équilibre des fonctions dans le Vieux-Québec, la circulation et le stationnement, le comité consultatif tenait un Forum le samedi 26 novembre. Soixante-treize personnes, principalement des résidentes et résidents, ont participé à ce Forum. Sept ateliers ont été constitués afin de permettre aux participantes et participants de débattre des trois sujets. La discussion en ateliers était précédée de la présentation d'une étude sur le tourisme durable et ses indicateurs, présentation qui avait pour but d'alimenter les discussions sur les orientations à clarifier. Chaque atelier était animé par un représentant de la Ville qui s'occupait également de la prise de notes. À la fin de chacune des discussions, chaque atelier présentait à l'assemblée ses principales conclusions.

L'étape 2, les orientations et les objectifs

À la suite des travaux sur les constats et sur la clarification de certains enjeux, la Division de la gestion du territoire amorcera la rédaction des orientations et des objectifs du plan directeur. Ceux-ci seront présentés en séances de travail au comité consultatif en février et mars 2006 alors que la consultation publique se tiendra à la fin de mars.

L'étape 3, le plan d'action et les priorités

L'élaboration du plan d'action est planifiée pour le mois d'avril et les consultations publiques sur les actions et le choix des priorités sont prévues pour mai et juin 2006.

3. LES COMMUNICATIONS

L'assemblée du 14 novembre et le Forum du 26 novembre ont été convoqués au moyen d'un avis distribué porte-à-porte sur le territoire visé par le plan directeur de quartier. Un avis annonçant la tenue de ces activités a été inscrit dans l'agenda de la vie démocratique du journal *Ma ville Mon Arrondissement* du 29 octobre 2005. Également, on y trouvait un article présentant la démarche d'élaboration du plan directeur de quartier. Les consultations pour les étapes 2 et 3 seront convoquées de la même façon.

Le document de présentation des constats est disponible sur le site Internet de la Ville, au bureau de l'Arrondissement de La Cité, au centre de documentation du Service de l'aménagement du territoire, à la bibliothèque Gabrielle Roy et à sa succursale du Vieux-Québec dans les locaux de l'Institut Canadien. La version intégrale du questionnaire et l'ensemble des résultats sont disponibles sur format papier à chacun de ces endroits.

THÈME 1 : INTÉGRATION DES DIVERSES FONCTIONS DU QUARTIER

Questions à débattre

- *Quel devrait être l'avenir de la fonction résidentielle?*
- *Quelle approche adopter pour l'ensemble du quartier? Pour les secteurs commerciaux?*
- *Comment concilier une saine cohabitation entre les fonctions résidentielles, commerciales et touristiques (les commerces de proximité versus les commerces pour les touristes; l'hôtellerie versus l'habitation)?*
- *Spécifier les secteurs?*

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

CONSENSUS GÉNÉRAL

Le renforcement de la fonction résidentielle du Vieux-Québec constitue un enjeu majeur. Il faut à la fois mettre en place des mesures qui permettront de conserver la population actuelle et l'augmenter. À cet égard, on demande à la Ville de donner un signal clair. Parmi les outils proposés pour appuyer la fonction résidentielle du quartier, notons :

- Un consensus se dégage quant à la pertinence de la diversification de l'offre commerciale, et ce, dans la perspective du développement des commerces et des services dits de proximité.
 - De façon plus spécifique, six ateliers identifient l'implantation de commerces ou de services de proximité comme moyen de maintenir ou d'attirer une nouvelle population résidente, à titre d'exemple, un atelier mentionne les centres de la petite enfance. Un atelier suggère à la Ville la mise en place d'un programme d'aide pour favoriser le maintien ou l'implantation de commerces de proximité. Un autre suggère de prendre des mesures afin de freiner l'occupation saisonnière de certains locaux commerciaux. Dans cette perspective, un atelier propose à la Ville d'adopter des mesures qui pénaliseraient les commerces saisonniers, qui ne sont ouverts que durant la période touristique. Deux ateliers font état du grand nombre de magasins de souvenirs ou soulignent la tendance à la transformation de certains magasins de proximité en magasins de souvenirs. Un atelier suggère que l'on concentre les commerces qui se destinent aux touristes à certains endroits précis.
- Un consensus se dégage quant à la mise en place d'un meilleur contrôle des commerces illégaux, principalement dans le domaine de l'hôtellerie.
 - Trois ateliers demandent à la Ville d'appliquer avec sévérité sa réglementation concernant le commerce illégal, de faire davantage d'inspections et de corriger les lacunes de la réglementation. Quatre ateliers ont soulevé le fait que des unités d'habitation ne sont pas occupées de façon permanente par un propriétaire ou un locataire, elles sont louées, pour de courtes périodes, à des touristes. Ces ateliers demandent de trouver des solutions afin de mettre fin à cette pratique et de faire en sorte qu'un propriétaire d'une unité d'habitation, ou un locataire, y habite réellement.
- Un consensus se dégage quant à la mise en place de programmes favorisant l'accès à la propriété et qui soient capables d'attirer de jeunes familles.

- De façon plus spécifique, un atelier suggère la mise en place de mesures afin d'inciter les personnes qui travaillent dans le Vieux-Québec à y demeurer. Deux ateliers proposent de créer des logements à des coûts abordables ou de s'assurer que tous les bâtiments à recycler ne sont pas destinés uniquement à des habitations de luxe. Un atelier suggère de préserver les grands logements et de mettre en place une politique forte en matière d'installation et d'accueil de nouveaux résidents. Un atelier propose d'inclure dans les programmes de subvention à l'acquisition des logements des clauses qui favorisent l'achat par des résidents du quartier ou de la région, de manière à ce que les logements soient habités par des résidents permanents. Dans l'esprit d'assurer le maintien ou l'augmentation de la population, deux ateliers insistent sur la nécessité de créer dans le Vieux-Québec une vie communautaire, une vie de quartier.

AUTRES COMMENTAIRES OU SUGGESTIONS

➤ Fonction résidentielle rues Saint-Jean et Saint-Louis

En ce qui a trait à la fonction résidentielle dans les rues Saint-Jean et Saint-Louis, trois ateliers estiment qu'il faut faire des efforts afin d'y valoriser la fonction résidentielle, notamment en encourageant la rénovation des logements situés aux étages des immeubles qui bordent ces rues. Également, dans ces rues, la fonction résidentielle doit accompagner la fonction commerciale. La densification résidentielle doit être favorisée sur ces rues ainsi qu'une diversification des types de population. Sans remettre en question la présence de la fonction résidentielle dans ces rues, un autre atelier estime que celles-ci ne présentent pas un attrait résidentiel pour les familles.

➤ Incitatifs à la rénovation...

Des participants à deux ateliers suggèrent à la Ville de maintenir ou d'accorder des incitatifs à la rénovation des logements, au recyclage des bâtiments et à la construction sur les terrains vacants.

➤ Intégration des diverses fonctions du quartier

Trois ateliers soumettent que l'intégration des diverses fonctions du quartier ne doit pas être interprétée comme une opposition entre les fonctions résidentielles et commerciales. Il s'agit de trouver un point d'équilibre entre les diverses fonctions (résidentielles, commerciales et touristiques). Un travail est à faire afin de découvrir le trésor commun que constituent le Vieux-Québec et les intérêts convergents, telles la sécurité et l'idée de créer un quartier vivant. Il faut développer des projets communs, mobilisateurs, rassembleurs. Un autre atelier propose une réflexion sur la diversité économique souhaitée pour le Vieux-Québec.

➤ Qualité de vie au centre-ville

Dans la perspective d'améliorer la qualité de vie dans le Vieux-Québec, un atelier suggère de s'inspirer du concept « Slow City », ou « Ville lente », expérimenté dans certaines villes italiennes. Il s'agit de villes qui font le choix de limiter la circulation automobile dans certaines parties de leur ville. Dans cet esprit, un autre atelier soumet qu'il faut favoriser les déplacements à pied ou à vélo par rapport à tous les autres modes de déplacement car, en plus d'améliorer la qualité de vie, ils contribuent à créer un milieu de vie « habité ». Deux ateliers font valoir qu'il est possible d'améliorer la qualité de vie dans le Vieux-Québec tout en assumant le fait qu'il s'agit du centre-ville, d'un secteur historique.

➤ Espaces publics

Un atelier signale qu'il existe peu d'espaces publics qui soient libres de toutes activités. On déplore que presque tous les parcs fassent l'objet d'une animation urbaine.

➤ Utilisation du littoral

Un atelier suggère la réalisation d'une étude comparative entre le Vieux-Montréal et le Vieux-Québec concernant l'utilisation du littoral.

THÈME 2 : CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Questions à débattre

- *Quels sont les modes de transport ou de déplacement à privilégier? La marche, la bicyclette, le transport en commun, la voiture?*
- *Pour les résidents, quels sont les modes à privilégier?*
- *Pour les autres clientèles (travailleurs, des commerces, étudiants touristes, visiteurs), quels sont les modes à privilégier?*
- *Par secteur, que privilégie-t-on?*

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS

CONSENSUS GÉNÉRAL

En matière de circulation, il y a un consensus à l'effet de mettre en place une stratégie de désengorgement du Vieux-Québec. Pour y parvenir, il est suggéré de mettre l'emphase sur les déplacements à pied et par transport en commun et de gérer la circulation automobile en fonction des clientèles.

➤ Transport en commun, circuit centre-ville, travailleurs, grands événements

- En matière de transport en commun à l'intérieur du Vieux-Québec, trois ateliers proposent de revoir son organisation de manière à créer une desserte efficace entre la haute-ville et la basse-ville, tant en matière de circuit que de délais d'attente. Une politique tarifaire abordable devrait appuyer la création de cette desserte. L'instauration de laissez-passer de 3 à 5 jours est proposée. Un atelier suggère que le circuit Vieux-Québec soit gratuit et que le gabarit des autobus soit adapté à la réalité du Vieux-Québec. Deux ateliers souhaitent que les autobus présentent des caractéristiques écologiques.
- Plus globalement en matière de transport en commun, deux ateliers suggèrent que l'approche d'un circuit Vieux-Québec contribue à ce que moins d'autobus entrent dans le Vieux-Québec, notamment ceux qui ont peu de passagers.
- Deux ateliers suggèrent que la Ville encourage les entreprises qui favorisent, de façon concrète, l'utilisation du transport en commun par leurs employés. Dans un atelier, on suggère un crédit de taxes. Un atelier suggère de créer des Parc-O-Bus à l'extérieur du Vieux-Québec qui seraient destinés prioritairement aux travailleurs et aux clientèles qui fréquentent les établissements du Vieux-Québec.
- Un atelier suggère qu'à l'occasion des grands événements, on consente des avantages à ceux qui utilisent le transport en commun par rapport à ceux qui utilisent leur véhicule (réduction du coût d'accès à l'activité). Deux ateliers suggèrent la création d'une navette hôtelière qui devrait être assumée par les hôteliers.

➤ Liens mécaniques entre la haute-ville et la basse-ville

- Afin de faciliter les déplacements à pied entre le Vieux-Québec haute-ville et basse-ville, sept ateliers proposent d'augmenter le nombre de liens mécaniques. Certains proposent d'instaurer le passage gratuit. Toujours dans l'esprit de favoriser les déplacements à pied, un atelier propose d'assurer l'entretien à l'année des escaliers du Vieux-Québec. La mise

en place d'actions favorisant les déplacements à vélo est suggérée par un atelier, notamment de prévoir un nombre significatif d'espaces de stationnement sur rue et d'introduire des supports à vélos dans le funiculaire.

➤ Piétonnisation

- En matière de déplacement des piétons, si, pour quatre ateliers, la piétonnisation du quartier doit constituer une cible à atteindre, un atelier précise que cet objectif ne peut être atteint que par étapes et doit tenir compte des particularités de chacune des parties qui composent le Vieux-Québec. Un atelier suggère que certaines rues soient piétonnisées et de faire la promotion du Vieux-Québec à pied. Un atelier propose que durant les grands événements, le Vieux-Québec soit décrété « espace piétons ».
- Un atelier recommande de bien analyser la manière d'atteindre l'objectif de la piétonnisation de façon à contrôler les effets négatifs d'un tel projet. À ce sujet, des participants à un atelier estiment qu'il faut agir avec prudence dans la réalisation de cet objectif, notamment lorsqu'il s'agit de la saison hivernale, saison qui ne se prête pas facilement aux déplacements à pied et à vélo. Un autre atelier fait valoir que la présence des institutions dans le Vieux-Québec oblige à trouver des solutions qui permettent un partage des voies de circulation.

➤ Circulation automobile

- En matière de gestion automobile, concernant l'accès au Vieux-Québec, si une future politique de circulation doit prendre en compte les différentes clientèles (résidents, travailleurs, touristes, clients des grandes institutions, etc.), cette politique doit également tenir compte des saisons.
- Pour un atelier, l'objectif du maintien des institutions dans le Vieux-Québec oblige à s'accommoder de la circulation automobile générée par ces institutions. Il faut trouver des solutions qui permettent le partage des voies de circulation.
- Si, selon un atelier, lorsqu'un véhicule entre dans le Vieux-Québec, celui-ci doit pouvoir être dirigé facilement à l'extérieur du Vieux-Québec, la circulation sur les autres rues ne doit pas pour autant être facilitée. Toutefois, un autre atelier demande de faire attention avec ce type de mesures afin de ne pas nuire aux déplacements à l'intérieur des différentes parties du quartier.
- Deux ateliers proposent de limiter ou d'endiguer la circulation de transit. Un atelier suggère d'étudier l'opportunité de tarifier l'accès au Vieux-Québec, voir l'exemple de Londres. Un atelier soumet que la circulation véhiculaire devrait être réservée quasi exclusivement aux résidents et que le transport en commun soit le mode d'accès privilégié pour les déplacements motorisés dans le Vieux-Québec. Un autre suggère qu'à certaines périodes, par exemple la fin de semaine, l'accès au Vieux-Québec intra-muros soit réservé quasi exclusivement aux véhicules des résidents.
- Deux ateliers suggèrent que la problématique de la gestion de la circulation dans le Vieux-Québec fasse l'objet d'une discussion et d'une concertation avec les principaux générateurs de circulation : l'agence portuaire, les industries localisées dans le port ou à proximité, Parcs Canada, le gouvernement du Québec, etc.
- Un atelier recommande de contrôler la vitesse de circulation des camions. Un autre souhaite que les camions lourds soient interdits dans la rue Dalhousie et qu'on limite le plus possible l'accès aux camions de livraison dans le Vieux-Québec.

➤ Cap-Blanc

Des participants du secteur du Cap-Blanc demandent d'analyser la desserte en transport en commun, notamment le trajet utilisé. On propose de transformer le lien cyclable en lien piéton durant la saison hivernale. Durant les grands événements, les navettes de transport en commun sont appréciées, elles aident à endiguer la circulation. La circulation lourde constitue un problème sur le boulevard Champlain. Il faut chercher à mieux lier le Cap-Blanc avec le Vieux-Québec basse-ville.

➤ Autres commentaires et suggestions

- Favoriser l'utilisation par les résidants du service de partage d'autos Communauto, notamment en fournissant un permis de stationnement sur rue.
- Mettre en place des services d'utilisation des parcomètres pour les véhicules munis d'un permis de stationnement sur rue.
- Afin de réduire la circulation dans le secteur de la côte de la Montagne, trois ateliers demandent à ce que la côte Gilmour soit ouverte à la circulation durant toute l'année.
- En matière d'autobus touristiques, trois ateliers rappellent l'importance de mettre en place le plan de gestion intégrée des déplacements dans le Vieux-Québec.

➤ Stationnement

- En matière de stationnement, un atelier suggère de mettre en place des mesures qui dissuadent l'utilisation de la voiture pour se rendre dans le Vieux-Québec. Dans cet esprit, un atelier demande de mettre fin à toute aide au stationnement pour les personnes qui utilisent leur véhicule pour venir travailler dans le Vieux-Québec. Cette opinion est partagée par des participants de quelques ateliers. De plus, dans le but d'atteindre de cet objectif, l'atelier suggère de responsabiliser les grandes institutions du Vieux-Québec. Afin d'inciter à l'utilisation du transport en commun, une comparaison des coûts du stationnement et d'un laissez-passer du RTC doit être faite.
- Deux ateliers soumettent qu'il ne manque pas d'espaces de stationnement dans le quartier. À partir de ce constat, un atelier propose que la Ville améliore la gestion, la signalisation et l'information sur la disponibilité des espaces de stationnement. Une telle approche éviterait que les visiteurs circulent inutilement à l'intérieur des rues du Vieux-Québec à la recherche d'un espace de stationnement qui n'existe pas.
- La Ville doit maintenir une politique préférentielle pour l'accès des résidants aux stationnements du quartier.
- Un atelier propose de revoir la norme réglementaire de stationnement afin de ne plus exiger des commerces qu'ils fournissent des espaces de stationnement.

➤ Permis de stationnement

- Un atelier estime qu'il faut revoir la politique des permis de stationnement sur rue.
- On déplore que le nombre de permis excède les places disponibles.
- On s'interroge sur l'opportunité de resserrer les critères d'attribution des permis, notamment en privilégiant certaines clientèles (familles, personnes âgées).
- Deux ateliers demandent de s'assurer que les permis de stationnement sur rue sont émis uniquement aux résidants.

- Application des différentes réglementations
 - Dans le but de résoudre plusieurs problèmes liés à la circulation et au stationnement, plusieurs participants demandent à la Ville d'appliquer ses règlements et d'y affecter les ressources nécessaires.